



ARRETE N° ARR 25.573/K

DELEGATION DE SIGNATURE PROVISoire CONSENTIE A MADAME VALERIE RAGOT, PREMIERE ADJOINTE EN VERTU DE LA DELIBERATION N°25.019/DC

Le Maire de BRUNOY,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le procès-verbal de l'élection du Conseil municipal en date du 27 mai 2020,

VU la délibération n°20.006/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant élection du Maire,

VU la délibération n°20.008/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant désignation par voie d'élection au rang des Adjoints au Maire,

VU la délibération n°25.019/DC du Conseil municipal en date du 28 mars 2025, portant cession du pavillon sis 1 bis avenue Frédéric Chopin à Brunoy, parcelle cadastrée AL N°381, et notamment son article 2,

VU l'arrêté municipal n°20.133/K en date du 4 juin 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Valérie RAGOT, Première Adjointe, chargée de l'Aménagement Urbain, de la Gestion des Bâtiments et de la Mobilité,

CONSIDERANT la cession par la Ville, du pavillon sis 1 bis avenue Frédéric Chopin à Brunoy aux acquéreurs concernés par la délibération n°25.019/DC susvisée,

CONSIDERANT que la délibération n°25.019/DC susvisée autorise dans son article 2 pour le Maire, la faculté de substituer à la signature des actes,

CONSIDERANT l'absence de Monsieur le Maire pour la signature de l'acte authentique devant notaires, prévue le 20 novembre 2025,

CONSIDERANT la disponibilité de Madame Valérie RAGOT, Première Adjointe au Maire, pour la date de signature de l'acte authentique devant notaire, le 20 novembre 2025,

CONSIDERANT la nécessité de signer cette cession au profit de la Commune,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Valérie RAGOT, Première Adjointe au Maire, chargée de l'Aménagement Urbain, de la Gestion des Bâtiments, et de la Mobilité, reçoit délégation de signature provisoire pour signer l'acte authentique de cession devant notaire du pavillon sis 1 bis avenue Frédéric Chopin, à Brunoy au profit des acquéreurs cités à la délibération n°25.019/DC susvisée, prévue le 20 novembre 2025, et tous les actes s'y rapportant.

ARRETE N° ARR 25.573/K

**DELEGATION DE SIGNATURE PROVISOIRE CONSENTIE A
MADAME VALERIE RAGOT, PREMIERE ADJOINTE EN VERTU
DE LA DELIBERATION N°25.019/DC**

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Brunoy est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Madame la Préfète de l'arrondissement d'Evry,
- Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy,
- L'intéressée.

Fait à Brunoy, le 14 novembre 2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER



Notifié le : 17.11.2025.....

Signature spécimen

Madame Valerie RAGOT

Acte publié sur le site de la Ville le : 14/11/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 25.573/K

Objet de l'acte : DELEGATION DE SIGNATURE PROVISoire CONSENTIE A MADAME VALERIE RAGOT, PREMIERE ADJOINTE EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 25.019/DC
Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 5 - Delegation de signature
Transaction Préfecture : 091-219101144-20251114-BRU_AR_25371_1-AR
Date de l'acte : 14/11/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_25371_1

Date de réception en Préfecture : 14 novembre 2025